

Département de SEINE-ET-MARNE ..... Canton de PONTAULT COMBAULT ..... Commune de ROISSY-EN-BRIE	<b>DOMAINE</b> DOMAINE ET PATRIMOINE Convention d'occupation
---	--

Sports BD-SM

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE**  
**DÉCISION DU MAIRE n°133/25**  
**Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code Général**  
**des Collectivités Territoriales**

**Objet :** Convention de collaboration avec l'Association Devenir pour une action autour de la laïcité et de la citoyenneté.

Le Maire de ROISSY EN BRIE,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n°16/2020 en date du 2 juin 2020, au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'Article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la volonté de la municipalité de sensibiliser les jeunes sur le thème de la laïcité et la citoyenneté,

**CONSIDERANT** la proposition de l'association Devenir pour un la mise en place d'ateliers sur la thématique de la laïcité et de la citoyenneté,

**CONSIDERANT** la nécessité de souscrire une convention de partenariat pour les actions du 17 et 24 septembre 2025.

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** de procéder à la signature de ladite convention proposée avec l'association Devenir-Ferrière),3 avenue Parmentier – 77680 Roissy-en-Brie,

**ARTICLE 2 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance. Un extrait sera affiché en Mairie.  
Expédition en sera faite à la Monsieur le Préfet du Département.

Fait à Roissy-en-Brie, le 12 septembre 2025.



Par délégation du Conseil Municipal,  
Le Maire,

François BOUCHART

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217703909-20250919-DEC133\_2025-CC  
en date du 23/09/2025 ; REFERENCE ACTE : DEC133\_2025